

Flamoval : l'incinérateur pourrait récupérer les déchets des papeteries

PUBLIÉ LE 17/12/2015

PAR MARION CLAUZEL

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) a émis un avis favorable. Si l'arrêté du préfet va dans le même sens : Flamoval pourra brûler les déchets des papeteries.



Le syndicat mixte Flandre Morinie (SMFM) qui gère l'incinérateur, basé à Arques, a demandé une modification de l'arrêté préfectoral pour autoriser Flamoval à brûler des déchets autres que ceux qu'il collecte sur les trois collectivités que sont les syndicats mixtes Lys Audomarois, de la région des Flandres et Flandre Nord.

« Des entreprises autour de Saint-Omer seraient prêtes à apporter leurs déchets », avait avancé Bernard Debeugny, vice-président du SMFM, lors d'une réunion du SMICTOM des Flandres. L'initiative avait fait bondir Philippe Richard, président de l'Association pour la santé des habitants. « On nous brandissait l'arrêté préfectoral comme une protection (...) Mais un arrêté se modifie ! » Ce n'est pas encore le cas. Mais le CODERST a émis jeudi 17 décembre un avis favorable à la demande du SMFM. « Jusqu'à présent, Flamoval ne pouvait brûler que des déchets collectés par des intercommunalités. Or là, on pourra brûler les déchets des papeteries qui sont à nos portes, explique Christian Abrard, sous-préfet. Ce sont des types de déchets qui figurent déjà dans l'arrêté. Certains les envoyaient très loin dans des camions pour être brûlés. C'est logique de faire ça, ça réduira l'empreinte carbone. » La demande émane des papetiers et à leur suite des élus du SMFM qui ont tout intérêt à voir le tonnage de l'incinérateur augmenter.

Rendre Flamoval rentable

« J'attends l'arrêté officiel du préfet », poursuit Jacques Hurlus, maire de Lestrem et vice-président du SMFM qui représentait François Decoster, son président, à la réunion à la préfecture. Le projet d'arrêté préfectoral va être envoyé à Flamoval qui aura quinze jours pour émettre des observations. À l'issue, la préfète prendra un arrêté.

L'enjeu est de rendre rentable l'incinérateur Flamoval, actuellement en sous-régime. Il brûle 81 000 tonnes par an quand il a été construit pour 92 000. Avant même qu'il ne voie le jour, les opposants à l'incinérateur n'avaient eu de cesse de dénoncer son surdimensionnement.

Le CODERST, au sein duquel siègent des spécialistes de l'environnement, a néanmoins rendu un avis unanime en faveur de l'augmentation de la zone de collecte de l'incinérateur arquois qui ne serait plus limitée au territoire du SMFM mais s'étendrait à la région Nord-Pas-de-Calais.